

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **9 janvier 2012**

Délibération n° 2012-2700

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Valorisation des déchets ménagers - Autorisation de signer un avenant au contrat barème E passé avec la société Eco-Emballages pour le soutien à la valorisation des déchets d'emballages ménagers - Autorisation de signer un contrat avec la société Valorplast pour la reprise des déchets d'emballages plastiques issus de la collecte sélective**

service : **Direction de la propreté**

Rapporteur : Monsieur Desbos

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : **156**

Date de convocation du Conseil : **vendredi 30 décembre 2011**

Secrétaire élu : **Monsieur Marc Augoyard**

Compte-rendu affiché le : **mercredi 11 janvier 2012**

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Farih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Palreja, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mmes Domenech Diana (pouvoir à M. Plazzi), Vullien (pouvoir à M. Reppelin), MM. Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Passi (pouvoir à M. Thivillier), Crédoz (pouvoir à M. Longueval), Bernard R. (pouvoir à Mme Gelas), Balme (pouvoir à M. Millet), Bolliet (pouvoir à M. Llung), Coulon (pouvoir à M. Corazzol), Fleury (pouvoir à M. Schuk), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Darne JC.), M. Lambert (pouvoir à M. Flaconnèche), Mmes Laval (pouvoir à M. Buffet), Pesson (pouvoir à M. Goux), MM. Pillon (pouvoir à M. Grivel), Réale (pouvoir à M. Jacquet), Roche (pouvoir à M. David G.), Sturla (pouvoir à Mme David M.), Terrot (pouvoir à M. Gentilini), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Imbert).

Absents non excusés : Mme Bonniel-Chalier, MM. Giordano, Turcas.

Séance publique du 9 janvier 2012**Délibération n° 2012-2700**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Valorisation des déchets ménagers - Autorisation de signer un avenant au contrat barème E passé avec la société Eco-Emballages pour le soutien à la valorisation des déchets d'emballages ménagers - Autorisation de signer un contrat avec la société Valorplast pour la reprise des déchets d'emballages plastiques issus de la collecte sélective**

service : Direction de la propreté

Le Conseil,

Vu le rapport du 14 décembre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2011-2330 du 27 juin 2011, le Conseil de communauté a approuvé, avec la société Eco-Emballages, la conclusion d'un contrat pour l'action et la performance dit barème E lié à la compétence de collecte et traitement des ordures ménagères. Cet organisme apporte un soutien à la collectivité dans le cadre de la collecte sélective. De même, la délibération précitée a validé le choix de l'option filière pour la reprise des déchets d'emballages ménagers issus de la collecte sélective.

Au niveau national, des études ont été engagées sur l'opportunité d'une extension des consignes de tri des emballages plastiques contenus dans les ordures ménagères.

Dans le prolongement de ces études, la société Eco-Emballages a décidé de lancer, dès 2010, un appel à candidatures Sites Pilotes auprès des collectivités signataires d'un contrat de programme de durée sur la base d'une population totale de 5 millions d'habitants.

La Communauté urbaine de Lyon a souhaité participer à cette opération qui permettra de vérifier la faisabilité d'une extension des consignes de tri des plastiques à l'ensemble du territoire national après l'évaluation finale de l'ensemble des sites pilotes prévue courant 2013.

Pour cela, elle a remis un dossier de candidature, proposant de réaliser le site pilote sur la Commune de Villeurbanne et de confier la reprise des nouvelles matières triées à la filière Valorplast, par ailleurs filière de reprise des bouteilles et flacons plastiques triés issus de la collecte sélective de la Communauté urbaine.

Le comité de sélection rassemblant des représentants du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, les associations des collectivités, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), des représentants des conditionneurs, des distributeurs, des associations de consommateurs, de protection de l'environnement, Eco-Emballages et Adelphe a retenu le dossier de la Communauté urbaine.

L'expérimentation de l'élargissement du geste de tri aux déchets d'emballages ménagers plastiques actuellement sans consigne de tri démarrera au plus tard le 1er mars 2012 et se terminera au plus tard le 31 décembre 2013. Il nécessite la définition d'un point zéro et de points de suivi réguliers ainsi qu'une communication spécifique sur le territoire concerné afin de vérifier l'évolution du geste de tri de l'habitant et définir les règles techniques et financières à appliquer en cas d'élargissement au territoire national.

Le coût global de l'opération s'élève à environ 400 000 € et sera intégralement compensé par les soutiens prévus dans le cadre de l'avenant au contrat barème E proposé par Eco-Emballages.

Ces soutiens financiers seront des soutiens financiers pilotes, valables pour la durée du contrat Sites Pilotes. Ils sont dimensionnés d'après l'analyse des besoins exprimés par la collectivité. Un ajustement est prévu en fin de période pour les sites pilotes de façon à ce que les collectivités participantes ne soient pas lésées financièrement si les coûts finaux dépassent ceux prévisionnels.

Les soutiens financiers qui accompagneront la généralisation et la pérennisation de l'extension effective des consignes, si celle-ci est décidée, seront définis à l'issue du programme Sites Pilotes.

La réalisation de ce pilote nécessite :

- la signature d'un avenant au contrat barème E précisant le périmètre de l'expérimentation, les coûts associés, les modalités financières, la durée et la fin de l'expérimentation, les standards plastiques concernés ainsi que les modalités de compensation financières en cas de dépassement des coûts initiaux,

- la signature d'un avenant au contrat de reprise filière passé avec la société Valorplast pour la reprise des bouteilles et flacons en plastiques, précisant les produits concernés ainsi que les modalités techniques et financières.

En tout état de cause, cette participation à l'expérimentation nationale d'élargissement des consignes de tri ne préjuge en rien de la position que la Communauté urbaine pourrait être amenée à prendre à l'issue de cette expérimentation, si les conditions d'extension des consignes de tri, préconisées par la société Eco-Emballages, n'étaient pas satisfaisantes pour les collectivités locales, particulièrement sur l'aspect des compensations financières.

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - la participation de la Communauté urbaine de Lyon à l'expérimentation de l'élargissement des consignes de tri du plastique,

b) - l'avenant n° 1 au contrat barème E à passer avec la société Eco-Emballages pour l'action et la performance dit barème E,

c) - le contrat à conclure avec la société Valorplast pour la reprise des plastiques sur le périmètre de l'expérimentation.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer lesdits contrat et avenant.

3° - **La dépense** de fonctionnement en résultant, estimée à 400 000 € TTC, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2011 et suivants - chapitre 011 - fonction 812.

4° - **La recette** de fonctionnement en résultant, estimée à 400 000 € TTC, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2011 et suivants - compte 747 800 - fonction 812 - opération n° 2488.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 11 janvier 2012.